

ADOPTION DU BUDGET 2016



LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES VOUS SOUHAITE

Bonne et Heureuse Année
2016

"Notre contribution à une meilleure répartition des fruits de la croissance"

La gestion budgétaire 2015 qui vient de s'achever, s'est déroulée dans un environnement socio-politique et économique propice marqué par l'organisation d'une élection présidentielle transparente dans un climat de paix.

Au cours de cette gestion, un certain nombre de réformes ont été menées par Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Il s'agit notamment de la réduction du délai de passation des marchés publics et du renforcement du cadre réglementaire de passation des marchés pour améliorer la participation des PME à la commande publique.

Par ailleurs, la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques a vu le jour au sein de la DGBF. Cette Cellule a permis de fournir aux entreprises privées les informations sur la gestion budgétaire.

En ce qui concerne le budget 2016, il est bâti sur une hypothèse de taux de croissance économique de 9,8% et a été adopté par la Commission des Affaires Economiques et Financières de l'Assemblée Nationale le 07 décembre 2015 et en plénière le 17 décembre 2015.

Ce budget s'inscrit dans la perspective de consolidation de l'activité économique à travers l'accroissement des dépenses d'investissement public passant de 1 539,4 milliards à 1 746,4 milliards soit une hausse de 13,4%. Les ressources de ce budget sont consacrées à 30% à ces dépenses d'investissement qui représentent 8,3% du PIB. De même, la réduction de la pauvreté se traduit par un niveau des dépenses pro-pauvres de 1998,5 milliards en hausse de 16,4% par rapport à 2015.

Le budget 2016 accorde une priorité aux dépenses consacrées aux secteurs de l'éducation, de la santé et du développement des infrastructures de base. En vue d'assurer la réalisation des objectifs de ce budget, son exécution devra être encadrée par des mesures visant l'optimisation du potentiel de recouvrement des recettes, le renforcement de la discipline budgétaire et une bonne capacité d'absorption des crédits d'investissement.

Par ailleurs, 2016 est une année charnière qui marque le début du PND 2016-2020 et la prise des dernières dispositions en vue de la mise en œuvre des réformes communautaires dès 2017. Les services de la Direction Générale du Budget et des Finances sont à pied d'œuvre en vue du respect de cette échéance.



Je voudrais à l'orée de cette nouvelle année 2016, formuler mes vœux de santé, de prospérité et paix à tous nos lecteurs, aux agents de la DGBF et à leurs familles respectives. Je ne saurais terminer cette adresse sans saluer les efforts importants que les agents de la DGBF ont déployés tout au long de cette année 2015 en vue de l'atteinte de nos objectifs. Je les exhorte à redoubler d'effort pour permettre à la DGBF d'être de plus en plus performante pour accompagner la Côte d'Ivoire sur le sentier de l'émergence.

Bonne lecture et au prochain numéro !

TRAORE Seydou
Directeur Général
du Budget et des Finances

Pages

DOSSIER

BUDGET 2016 : en route vers l'émergence

- Présentation à l'Assemblée Nationale
 - Loi de Règlement 2014
 - Adoption du Budget 2016
- Le contexte d'élaboration
- Les composantes du Budget 2016
- Les priorités du Budget 2016
- Dépenses du Budget 2016 par secteurs
- Opérations de fin de gestion et Mise en place du Budget 2016
- Évolution du Budget de 1960 à 2016

4-10

4-10

4-5

5

5-7

7-8

8

9

10

VOEUX 2016

- Vœux du nouvel an au DGBF

11-12

11-12

SCANNER

- Interview du Chef de la CELIOPE
- Portrait express du Chef de la CELIOPE
- Micro-trottoir

13-16

13-15

15

16

DGBF EN MOUVEMENT

- Missions SIGFiP en Région
- Séminaires et Ateliers :
 - Examen de l'avant projet d'arrêté portant codification de la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat
 - Transposition de la directive portant compatibilité des matières

17-20

17-18

19-20

19

20

TOUS AZIMUTS

- Interview de M. Alain TOUBIA

21

21

MARIAGES

22

NAISSANCES

23

NÉCROLOGIE

23



Directeur de Publication
TRAORE Seydou
Directeur Général du Budget et des Finances

Supervision
DIOMANDE Massanfi
Directeur Général Adjoint

Directeur de la Rédaction
Marie Hortense LALLIER
Directeur de la Formation, de la Documentation et de la Communication

Rédacteur en Chef
Irène K. SIDIBE
Sous-directeur de la Communication

Sécrétaire Général de la Rédaction
Gustave AGBANYAN
Communication Interne

Comité de Rédaction
Irène K. SIDIBE, DFDC
Gustave AGBANYAN, DFDC
Franceline FAMIN, DFDC
Serge KAIRELINE, DFDC
Marina AFFRO, DFDC
Moussa BAMBA, DFDC

Comité de Relecture
Germain KONAN, DFDC
Karine KOUSAN, DFDC
Marie Jocelyne NEBOUT, CELIOPE
Trayé Bi DJO, DPSB

Réportage Photo
Silvère OULEPO, DFDC
Elie MOUSSO, DFDC

Conception / Réalisation
DFDC
BP 57 ABIDJAN / Tél: 20 21 43 38
E-mail : dgbfinfos@yahoo.fr
Site Web : www.dgbf.gouv.ci

PAO/ Photogravure/ Impression
CLIP SCAN Tél : 21 24 20 55

Tirage du N° 022
3.500 exemplaires

BUDGET 2016 : en route vers l'émergence

Le budget de l'Etat pour l'année 2016 adopté par le Gouvernement le jeudi 01 octobre 2015 et voté à l'Assemblée Nationale le 7 décembre, s'équilibre en ressources et en charges à 5 813 332 029 614 FCFA milliards de FCFA. Il est en progression de 11,9% par rapport au budget révisé 2015. Bâti sur une hypothèse de croissance de 9,8% dans un contexte favorable, il s'inscrit dans le cadre des orientations du nouveau Plan National de Développement (PND) 2016-2020, qui demeure dans la continuité des grandes orientations du Gouvernement, à savoir, la réalisation de la vision d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Le budget 2016 se caractérise par une hausse substantielle des dépenses de lutte contre la pauvreté (16,4% par rapport à 2015 contre 12,8% en 2014) et une prépondérance des dépenses d'investissement (30% du budget). Les principales hypothèses de base de ce budget sont la bonne évolution du commerce extérieur avec un accroissement de 9,9% en 2016 contre 5,6 sur la période 2013-2014, la bonne tenue de la production de gaz, la hausse de la production du cacao et une augmentation substantielle du volume de mise à la consommation des produits pétroliers, notamment du gasoil, en progression de 7,8%.

PRESENTATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Un Budget de 5 813,3 milliards de FCFA adopté

La Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) de l'Assemblée Nationale s'est réunie le lundi 7 décembre 2015 en présence des Ministres de l'Economie et des Finances et du Budget aux fins d'adopter le projet de loi de règlement 2014 et celui relatif à la loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2016. Ces deux (02) documents ont été adoptés en plénière le 17 décembre 2015.



Photo de la présentation du Budget de 2016 à l'Assemblée Nationale

Après plusieurs heures d'échanges avec les membres de la Commission des Affaires Economiques et Financières à l'Assemblée Nationale, les Ministres Abdourhamane CISSÉ et KABA Nialé, respectivement Ministre du Budget et Ministre de l'Economie et des Finances, ont fait adopter le projet de loi de règlement de l'année 2014 et le projet de loi de finances de l'année 2016. L'adoption du projet de loi de règlement par les parlementaires met définitivement fin à la gestion budgétaire 2014 qui fait ressortir un excédent de 222 milliards de FCFA. Quant au projet de loi de finances 2016, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 813 332 029 614 milliards de FCFA. Il est en hausse de 11,9% par rapport au budget révisé 2015. Le budget 2016 est basé sur l'hypothèse d'une croissance du produit intérieur brut projetée à 9,8% avec une forte

contribution des secteurs tertiaires (+3,6%) et secondaire (+3,1%). Le projet de loi de finances 2016 s'appuie essentiellement sur la bonne évolution du commerce extérieur qui devrait croître de 9,9% en 2016 contre 5,6% sur la période 2013-2014, la bonne tenue de la production de pétrole et de gaz, la hausse de la production du cacao et une augmentation substantielle du volume de mise à la consommation des produits pétroliers, notamment le gasoil en progression de 7,8%. L'exposé des motifs du projet de loi de finances 2016 fait ressortir une prévision fiscale qui induit une légère hausse de la pression fiscale (16,4% en 2016 contre 16,1% en 2015). Les ressources financières à mobiliser sur les marchés monétaire et financier régionaux et internationaux représenteront 1 191 591 371 654 FCFA. Le Gouvernement attend des

partenaires extérieurs, un apport d'un montant de 935 895 856 657 FCFA. Le Budget de l'Etat 2016, est aussi caractérisé par la baisse du service de la dette et l'accroissement des dépenses d'investissements. L'augmentation des charges du personnel s'explique par la prise en compte de l'effet financier de l'achèvement du déblocage des indices de 2015 et le recrutement de 15 122 nouveaux agents. Selon le ministre du budget, les dépenses d'investissement représenteront le tiers du budget. Un accent particulier est mis sur les dépenses pro-pauvres qui sont projetées à environ 2000 milliards contre 1337 milliards de FCFA en 2013. Le 17 décembre 2015, la Loi de Règlement 2014 et la Loi de Finances 2016 ont été adoptées en plénière par le Parlement.

Serge Kairedine

LOI DE REGLEMENT 2014

Conformément à l'article 49 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 portant Lois de finances, la Loi de Règlement constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses pour une gestion budgétaire donnée, et établit le montant du déficit ou de

l'excédent qui en résulte. Elle ratifie, le cas échéant, les modifications apportées aux crédits ouverts depuis la dernière Loi de finances. Elle constitue ainsi l'ultime étape du processus budgétaire qui permet au Parlement d'apprécier l'action gouvernementale à travers les réalisations.

Deux objectifs principaux sont recherchés à travers sa présentation :

- informer l'Assemblée Nationale de l'exécution de la Loi de Finances portant budget de l'Etat, en ressources et en dépenses ;
- arrêter définitivement les comptes de la gestion.

Exposé des motifs

L'économie mondiale a été marquée par une stagnation du taux de croissance qui est ressorti à 3,3% comme en 2013. Cette croissance en 2014 a été portée principalement par les pays émergents (4,4%), les Etats-Unis (2,4%) et la relance économique dans la zone Euro (0,8% contre -0,5% en 2013) suite à l'assouplissement des mesures d'austérité budgétaire et à la relative reprise de la demande intérieure privée. Au niveau de la zone UEMOA, l'activité économique a été plus vigoureuse en 2014, enregistrant un taux de croissance de 7,2 %. Cette performance a résulté du dynamisme de l'activité économique dans l'ensemble des Etats membres tiré par les investissements. Au plan national, les actions de renforcement de la sécurité et de la réconciliation nationale ainsi

que inscrits dans le Programme National de Développement ont contribué à la consolidation de la croissance économique. En effet, le taux de croissance économique s'est établi à 8,5% avec une forte contribution des secteurs primaire (2,3 points de croissance) et tertiaire (3,8 points de croissance). En ce qui concerne les finances publiques, le niveau du budget initialement arrêté à 4 248 257 741 401 FCFA par la loi de finances n° 2013-908 du 26 décembre 2013, a été révisé en cours de gestion par une loi de finances rectificative à 4 407 470 223 131 FCFA. Les ajustements opérés visaient à prendre en compte les évolutions observées au niveau des recettes liées notamment à l'augmentation de la production de cacao et de la part gaz de l'Etat, à la

fluctuation à la baisse des cours du caoutchouc ainsi qu'à l'obtention de nouveaux financements extérieurs au titre des emprunts et dons projets. En matière de dépenses, ces ajustements ont consisté à la mise à niveau des crédits nécessaires pour la gestion du service de la dette, la subvention au secteur électricité, la prise de participation au capital de la compagnie Air Côte d'Ivoire. En outre, des aménagements d'un montant de 4 152 341 740 FCFA liés essentiellement à l'intégration au budget des ressources extérieures sur projets ont été opérés, portant le niveau du budget à 4 411 622 564 871 FCFA. La ratification de ces différents aménagements est proposée dans la présente Loi de règlement.

Contexte d'élaboration

Le budget 2016 a été élaboré dans un climat socio-politique favorable, caractérisé par la consolidation de la normalisation de la situation socio-économique, après les élections paisibles en 2015. Au plan économique, le budget 2016 bénéficie de la consolidation de la croissance mondiale avec un taux de 3,8% contre 3,3% estimé en 2015. Pour l'année 2016,

il est projeté de meilleures performances économiques avec un taux de croissance économique de 9,8% en relation avec la mise en œuvre d'un nouveau Plan National de développement (2016-2020) qui devrait s'inscrire dans la continuité de la politique de développement prônée par le Gouvernement en vue de tracer les sillons de l'émergence à l'horizon

2020.

La croissance économique serait portée essentiellement par les performances attendues au niveau des secteurs secondaire et tertiaire ainsi que l'augmentation de la consommation finale, des investissements et des exportations.

Composantes du budget 2016

LES RESSOURCES

Les ressources du budget 2016 sont constituées de 83,9% de ressources intérieures et de 16,1% de ressources extérieures.

Les ressources intérieures d'un montant de 4 877,4 milliards, sont composées des recettes fiscales (61,6%), des emprunts sur les marchés monétaire et financier (24,4%), des recettes non fiscales (5%) et des ressources des Comptes Spéciaux du Trésor (9%). Les recettes fiscales d'un montant de 3

002,7 milliards, sont en augmentation de 283,3 milliards par rapport au budget 2015. Ces recettes comprennent notamment l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial hors pétrole (280,8 milliards), l'impôt sur les revenus et salaires (410,4 milliards), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (323,2 milliards). Elles intègrent également les taxes à l'importation sur les marchandises générales (770,8 milliards), les taxes à l'importation sur les

produits pétroliers (205,9 milliards) et les taxes à l'exportation (412,7 milliards).

Les recettes non fiscales d'un montant de 241,5 milliards, intègrent 150 milliards pour le renouvellement des licences de communication et 30,5 milliards de produits de privatisation et cession du portefeuille de l'Etat.

Les prévisions d'emprunts sur les marchés monétaire et financier se chiffrent à 1 191,9 milliards avec en perspective

une plus grande diversification (titres sur le marché UEMOA, Eurobond, SUKUK). Quant aux ressources des Comptes Spéciaux du Trésor, elles concernent l'ensemble des recettes fiscales qui devront être affectées à des structures parapubliques (441,6 milliards). Ainsi, les

recettes fiscales totales se chiffrent à 3 444,3 milliards, représentant un taux de pression fiscale de 16,4% du PIB.

Les ressources extérieures attendues à 935,9 milliards, comprennent 217,7 milliards d'appuis budgétaires attendus de la Banque Mondiale (55 milliards),

de l'AFD dans le cadre du C2D (147,6 milliards) et de l'Union Européenne (15,1 milliards).

Le financement extérieur des projets prévu à 718,2 milliards, comprend 499,7 milliards d'emprunts-projets et 218,5 milliards de dons-projets.

Evolution des ressources du budget 2016 par rapport à 2015

Montant en milliards de francs CFA

RESSOURCES	Collectif 2015	Budget 2016	Evolution
Ressources intérieures	4 182,3	4 877,4	16,6%
Recettes fiscales	2 719,4	3 002,7	10,4%
Recettes non fiscales	243,3	241,5	-0,7%
Emprunt sur marché	1 181,8	1 191,6	0,8%
Recettes des CST	37,8	441,6	1068,3%
Ressources extérieures	1 013,7	935,9	-7,7%
Appuis budgétaires	254,1	217,7	-14,3%
Emprunts projets	495,4	499,7	0,9%
Dons projets	264,2	218,5	-17,3%
Total	5 196,0	5 813,3	11,9%

LES DÉPENSES

Les dépenses du budget 2016 d'un niveau de 5813,3 milliards s'inscrivent dans la poursuite de la politique d'amélioration du bien-être de la population à travers la promotion des investissements publics amorcée depuis 2012 et qui se poursuit à travers le PND 2016-2020.

Le service de la dette publique programmé à 1 259,9 milliards consacre 778,3 milliards au remboursement de la dette intérieure et 481,5 milliards pour le service de la dette extérieure consacrés aux créances des bilatéraux (232,3 milliards), des multilatéraux (68,8 milliards) et des créanciers privés (180,3 milliards).

Les charges salariales fixées à 1 428,9 milliards, sont conformes à la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Il est prévu au cours de l'année 2016, le recrutement de 17 907 agents avec 15 122 au titre du personnel civil dont 9 922 agents du secteur de l'Education et 3 177 agents de la santé.

Les charges de fonctionnement des services y compris les dépenses d'abonnement sont de 1 039,3 milliards.

Les dépenses d'investissement sont fixées à 1 746,4 milliards (y/c le Programme d'Investissement en Milieu Rural et le Programme d'entretien routier), soit 8,3% du PIB et 30% du budget. Ces dépenses sont financées

à hauteur de 58,9% par les ressources intérieures et à 41,1% par les concours extérieurs.

Les projets inscrits au budget sont en phase avec la politique du Gouvernement en matière d'amélioration des conditions de vie des populations et de renforcement des bases de la croissance économique. Il s'agit notamment des projets de réhabilitation, d'équipement et de construction des universités, de consolidation et de développement des infrastructures socio-économiques de base.

Evolution des charges du budget 2016 par rapport à 2015

Montant en milliards de francs CFA

CHARGES	Collectif 2015	Budget 2016	Evolution
Dette Publique	1 295,0	1 259,9	97,3%
Dépenses de personnel	1 328,4	1 428,9	7,6%
Charges de fonctionnement	1 032,6	1 039,2	0,6%
<i>Subventions et transfert</i>	397,6	372,9	-6,2%
<i>Achat de biens et services</i>	635,0	666,3	4,9%
Dépenses d'investissement	1 502,2	1 643,7	9,4%
Dépenses des CST	37,8	441,6	1068,3%
TOTAL	5 196,0	5 813,3	11,9%

Les priorités du budget 2016

Le budget 2016 qui marque le début du nouveau cycle de planification (PND 2016-2020), demeure toutefois dans la continuité des grandes orientations données par Son Excellence, Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République en vue de réaliser l'objectif d'une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020.

Ce budget poursuit les performances enregistrées dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les actions dans plusieurs domaines prioritaires tels que :

- Emploi et amélioration des conditions de vie ;
- Education et formation ;
- Santé et affaires sociales ;
- Défense, sécurité et justice
- Assainissement, eau et électricité ;
- Agriculture ;
- Infrastructures routières ;

Emploi et amélioration des conditions de vie

Pour la promotion de l'emploi, transversale à plusieurs secteurs, le

budget 2016 prévoit une dotation de 20,3 milliards dont 18,5 milliards en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes.

Les dépenses de personnel sont programmées pour un montant de 1420,9 milliards liées notamment aux prévisions de recrutement de 15 122 agents au titre du personnel civil dont 9 922 agents du secteur de l'Education et 3 177 agents de la santé (89 milliards), l'impact en année pleine du coût de la mesure de déblocage des avancements indiciaires (29,1 milliards), à la prise en compte des avancements et des promotions (17,3 milliards) et aux reports de traitements de 2015 sur 2016 (11,8 milliards).

Education et formation

Pour la formation, l'enseignement et la recherche, le Budget 2016 prévoit 1 234,9 milliards FCFA soit 24,4% du budget total. Ces crédits couvrent notamment les actions du projet école obligatoire, la construction de 3000 classes du primaire, l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de mallettes pédagogiques ainsi que la

construction, l'équipement et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Ils prennent en compte également le renforcement des moyens de fonctionnement des structures éducatives, les bourses ainsi que les subventions aux écoles privées et à la SOTRA pour le transport des élèves et étudiants.

Le budget 2016 met également un accent sur le développement des infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la formation, à travers :

- l'extension de l'Université Pelèforo Gon Coulibaly à hauteur de 5,3 milliards ;
- l'extension de l'Université Lorougnon Guédé (1,6 milliard) ;
- la construction de l'Université de Man (15,8 milliards) ;
- la construction de l'Université de Bondoukou (5 milliards) ;

Santé et affaires sociales

Il est prévu au titre de la lutte contre la pauvreté une dotation de 433,2 milliards destinée principalement aux opérations de réhabilitation et de rééquipement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), des hôpitaux généraux et des structures sanitaires; et la consolidation des actes de prévention et de lutte contre les pathologies et endémies ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le budget 2016 prévoit également 20 milliards FCFA pour la gratuité des soins ciblés dont 11,7 milliards FCFA relative à la Couverture Maladie Universelle (CMU).

En vue de venir en aide aux couches les plus défavorisées de la population, une dotation de 24,1 milliards FCFA a été constituée pour l'équipement des orphelinats, des pouponnières et centres sociaux, ainsi que la prise en charge des indigents et victimes de catastrophes, etc.

Défense, sécurité et justice

Afin de relever les défis en matière de sécurité, de justice et instaurer un Etat de droit, le budget 2016 prévoit relativement au secteur Défense, Sécurité, Affaires Judiciaires et Pénitentiaires, une dotation globale de 459,9 milliards incluant l'armée, la gendarmerie, la police et les services judiciaires.

Cette dotation intègre le financement d'actions spécifiques, notamment :

- la mise en œuvre de la loi de

programmation militaire

- le renforcement des capacités techniques de la police et de la gendarmerie ainsi que du dispositif de lutte contre l'insécurité numérique ;

- la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

- le renforcement de l'information et l'assistance judiciaire et juridique ;

- l'appui à la réforme et la modernisation du système judiciaire et pénitentier ;

- la construction et l'équipement de nouvelles juridictions.

Assainissement, eau et électricité

Une dotation de 265 milliards est prévue pour les actions de renforcement de l'assainissement et d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en fourniture d'électricité. Ces dotations sont consacrées notamment à l'assainissement et à l'enlèvement des ordures ménagères à travers les actions de l'ANASUR (qui bénéficie de 31,7 milliards de dotations cumulées dont 30,1 milliards sur ressources affectées) ainsi qu'à l'hydraulique urbaine et villageoise par la réparation et l'installation de pompes à motricité humaine. Elles couvrent également la poursuite des programmes d'électrification rurale et d'extension des réseaux urbains.

Par ailleurs, les collectivités territoriales (District de Yamoussoukro, conseils régionaux et communes) bénéficient d'une dotation de 61,2 milliards pour

mener des actions de développement économique et social dans leurs localités.

Agriculture

Le budget 2016 prévoit une dotation de 105,8 milliards couvrant principalement les programmes de développement et de promotion de l'agriculture, les projets d'aménagement hydro-agricole, les projets de diversification agricole et de gestion des terroirs ainsi que d'équipement rural. Ces crédits prennent en compte également l'appui à l'élevage, à la production laitière, à la pêche, à l'aquaculture et à l'agriculture vivrière, afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire.

Infrastructures routières

Le Gouvernement accorde une priorité à la réhabilitation et à la construction de nouvelles routes sur l'ensemble du territoire national. Le budget 2016 a prévu un montant de 441,8 milliards destiné au renforcement des infrastructures routières ainsi que la construction d'ouvrages d'art, notamment, la construction de l'Autoroute Abidjan-Grand Bassam (16 milliards), la construction de la route Bouna-Doropo-Frontière Burkina (5,7 milliards), l'aménagement de la route Bolequin-Toulépleu (20,6 milliards), l'aménagement de la route Boundiali-Odienné-Frontière Guinée (13,6 milliards) et l'aménagement de la route et du Pont de la Comoé-Abengourou (15 milliards).

Dépenses du budget 2016 par secteur

Les prévisions budgétaires sont classées par secteurs. Cette répartition catégorise les dépenses publiques selon les différentes sphères d'actions de l'Etat en tenant compte des objectifs socio-économiques de ces dépenses.

Ainsi, les montants alloués à chaque secteur au titre du budget 2016 se présentent comme suit :

- **Souveraineté** : 319,5 milliards dont 69,2 milliards octroyés aux organes juridictionnels ;

- **Formation, enseignement et recherche** : 1 234,9 milliards indépendant des ministères qui les exécutent. Ce montant est en hausse de 18,3% par

rapport au collectif 2015. Ce montant est affecté notamment, à l'enseignement préscolaire et primaire (516,5 milliards), à l'enseignement secondaire (275,4 milliards), à l'enseignement technique et la formation professionnelle (42,8 milliards), à l'enseignement supérieur (194,6 milliards) ;

- **Santé et actions sociales** : 433,2 milliards.

Ce montant comprend 348,6 milliards pour le secteur de la santé, en hausse de 14,6% par rapport au collectif 2015. Ces dotations sont prévues au profit notamment, des CHU, des CHR et des Centres de Santé Spécialisés ainsi que

pour l'acquisition de médicaments et d'équipements médicaux et le Plan National de Nutrition ;

- **Production et commerce** : 290,3 milliards dont 169,9 milliards pour le secteur agricole, la production animale et les ressources halieutiques et 38,4 milliards pour les activités liées à la protection des forêts, parcs et réserves ;

- **Défense et sécurité** : 390,7 milliards comprenant notamment, 189,1 milliards pour les services des armées, 61,6 milliards pour la gendarmerie et 133,1 milliards pour la police ;

OPÉRATION DE FIN DE GESTION 2015 ET MISE EN PLACE DU BUDGET 2016

Les opérations de clôture de la gestion budgétaire 2015 et de mise en place du budget 2016 sont astreintes tous les ans à un chronogramme dont le strict respect abouti à la mise en place du budget de l'Etat dans les meilleurs délais. A cet effet, les opérations de première validation par les Ordonnateurs délégués des engagements de dépenses exécutées au titre de la procédure simplifiée (hors transferts, subventions, dette, remboursement d'intérêts, personnel et abonnement), ont été arrêtées le lundi 16 novembre 2015, en fin de journée

pour les dépenses des classes 2 et 6. Concernant les opérations de revalidation se rapportant aux dites subventions et transferts, elles ont pris fin le vendredi 27 novembre 2015. La date du vendredi 04 décembre 2015, est fixée pour les premières validations d'engagements-ordonnancements effectués en vue de la régulation des avances consenties au cours de l'année 2015. La revalidation de ces mandats de régularisation a été faite jusqu'au vendredi 18 décembre 2015. Quant aux opérations de revalidation se rapportant aux dites dépenses, elles

ont été arrêtées le jeudi 24 décembre 2015. Notons également que les comptables assignataires locaux doivent communiquer au plan central, le lundi 28 décembre 2015 au plus tard, le montant et l'imputation des crédits délégués inemployés.

La bonne tenue de tout ce processus a nécessité l'implication des différents postes comptables dans la mise en œuvre des opérations de prise en charge des mandats 2015 (y compris les mandats de régularisation). Ainsi, un chronogramme complémentaire a été établi.

Aperçu du calendrier relatif à la mise en place du Budget 2016

N°	OPERATION A MENER	ACTEURS	ECHEANCE	OBSERVATION
1	Préparation et signature de la lettre circulaire de mise en place du budget 2016	DGBF	Mardi 05 janvier 2016	
2	Transfert définitif de l'acte 1 du budget 2016 du SIGBUD au SIGFiP et chargement effectif du SIGFiP	DTI-DAS-SNDI	Mardi 05 janvier 2016	
3	Chargement de la régulation budgétaire 2016	DPSB-DTI-DAS-SNDI	Mercredi 05 janvier 2016	
4	Notification des crédits budgétaires et mise en ligne du budget 2016	DAS	Vendredi 08 janvier 2016	La mise en ligne rend le budget 2016 exécutoire

Source : Extrait de la Note du DGBF relative aux Opérations de Fins de Gestion 2015 et Mise en place du Budget 2016

Il convient de relever que compte tenu du remaniement Ministériel, le Budget a été réaménagé et mis en ligne le lundi 18 janvier 2016.

CELIOPE

Cellule d'Information des Opérateurs Economiques

VOUS INFORMER, NOTRE PRIORITÉ!

TOUR F, rez de chaussée - Cité Financière Plateau

Standard : 20 24 24 60

Lignes directes : 20 24 24 61

: 20 24 24 59

Fax : 20 24 24 57

I - LE BUDGET DE 1960 A 1998

Le budget se présente durant cette période en trois parties distinctes : BGF (Budget Général de Fonctionnement) ; BSIE (Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement) et les Budgets Annexes.

Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total	Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total	Année	BGF	BSIE	Budget Annexe	Budget total
1960	24,7			24,7	1973	82,9	37,0	7,0	126,9	1986	433,6	153,9	8,7	596,2
1961	27,2			27,2	1974	97,7	44,3	15,5	157,5	1987	481,0	145,9	5,6	632,5
1962	26,8		0,4	27,2	1975	126,8	54,0	4,5	185,3	1988	493,5	149,4	9,9	652,8
1963	27,5		0,5	28,0	1976	140,2	60,1	0,0	200,3	1989	483,3	102,9	8,3	594,5
1964	29,4		0,9	30,3	1977	198,3	245,1	5,5	448,9	1990	489,8	129,6	8,8	628,2
1965	31,9		0,1	32,0	1978	223,2	257,2	8,7	489,1	1991	449,8	112,5	1,1	563,4
1966	36,3		0,5	36,8	1979	277,4	239,5	8,1	525,0	1992	442,5	119,2	236,7	798,4
1967	39,8		0,7	40,5	1980	338,4	312,8	9,4	660,6	1993	442,5	142,0	177,3	761,8
1968	43,2		7,2	50,4	1981	376,0	380,5	4,5	761,0	1994	422,3	222,7	230,0	875,0
1969	46,5	27,2	4,5	78,2	1982	420,7	300,9	4,7	726,3	1995	560,0	263,6	322,8	1 146,4
1970	57,0	44,1	7,9	109,0	1983	435,2	240,6	10,2	686,0	1996	1394,1	359,7	298,6	2 052,4
1971	62,7	41,7	6,4	110,8	1984	428,8	239,1	15,4	683,3	1997	1356,1	430,0	166,9	1 953,0
1972	68,2	34,9	7,1	110,2	1985	418,1	110,0	7,9	536,0	1998	1444,9	473,0	105,5	2 023,4

*BGF : Budget Général de fonctionnement

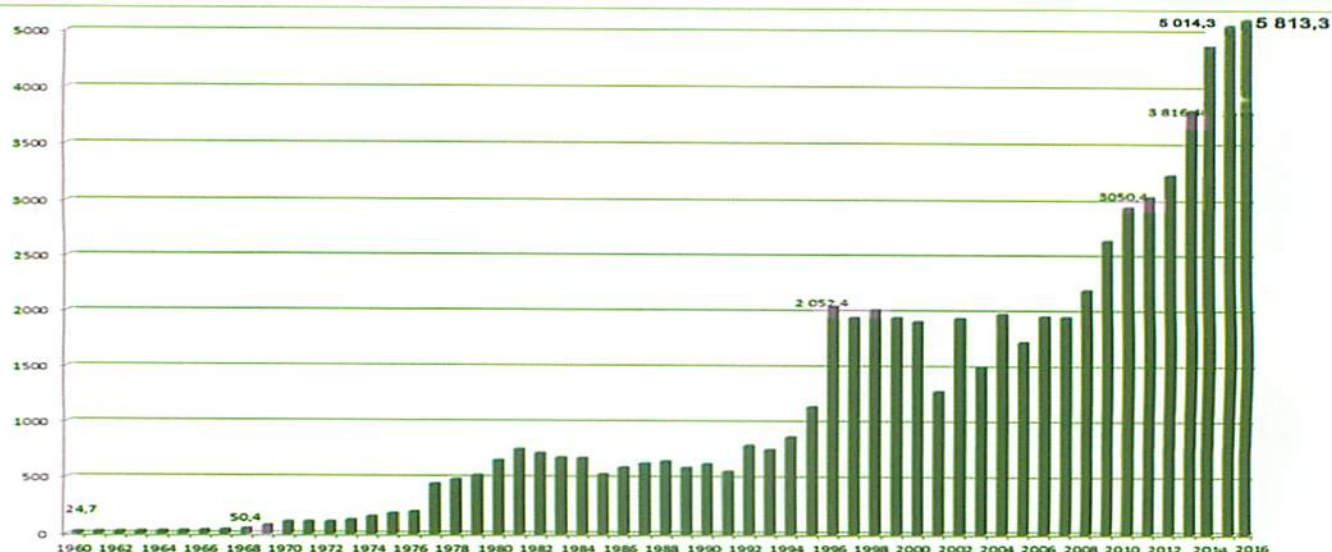
*BSIE : Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement

II - LE BUDGET DE 1999 A 2015

Avec le vaste programme de réformes entrepris en 1999, le budget se présente désormais dans un document unique.

Année	Fonct.	Invest.	Budget total	Année	Fonct.	Invest.	Budget total	Année	Fonct.	Invest.	Budget total
1999	692,0	420,6	1 112,6	2005	996,8	178,0	1 174,8	2011	1 408,4	388,5	1 796,9
2000	728,7	443,9	1 172,6	2006	1 065,3	325,2	1 390,5	2012	1 815,6	726,7	2 542,3
2001	778,5	257,0	1 035,5	2007	1 256,9	309,9	1 566,8	2013	1 757,4	1 148,9	2 906,3
2002	924,9	259,3	1 184,2	2008	1 384,1	419,8	1 803,9	2014	1 933,2	1 269,0	3 202,2
2003	953,1	256,4	1 209,5	2009	1 448,1	490,7	1 938,8	2015	2 266,9	1 496,2	3 763,1
2004	1 019,2	281,3	1 300,5	2010	507,2	586,5	1 093,7	2016			

HISTOGRAMME RETRACANT LE BUDGET DE L'ETAT



VOEUX DU NOUVEL AN AU DGBF

La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), a sacrifié à tradition à la faveur de la nouvelle année, en consacrant la matinée du lundi 4 janvier 2016, aux vœux du nouvel an marqués par des salutations au Directeur Général suivies d'échanges.

Comme les années écoulées, la présentation des vœux du nouvel an s'est déroulée au 22ème étage de la Tour F de la Cité Financière, sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. Directeurs Généraux Adjoints, Inspecteur Auditeur Général, Directeurs Centraux et leurs

collaborateurs, agents de la DGBF, syndicats, associations et mutuelles, se sont succédé, avec des mots bien choisis pour présenter au Directeur Général, leurs vœux de « Bonne et Heureuse année 2016 ». En retour, M. TRAORE Seydou a félicité chacune et chacun pour le travail important abattu en 2015 et exprimé son souhait

de voir tous les travailleurs à pied d'oeuvre afin de relever les défis nouveaux articulés autour des chantiers de l'émergence de la Côte d'Ivoire. A ses collaborateurs, aux agents et à leurs familles respectives, il a formulé des vœux de santé, de succès et de prospérité.

Gustave Agbanyan

La présentation en images



Le DG et ses collaborateurs



Le personnel de la Direction Générale



Le personnel de la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP)



La Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP)



La Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication (DFDC)



La Direction du Contrôle Financier (DCF)



La Direction de la Solde (DS)



La Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD)

La présentation en images



La Direction du Contrôle Budgétaire (DCB)



La Direction du Budget de l'Etat (DBE)



La Direction des Traitements Informatiques (DTI)



La Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE)



La Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG)



La Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB)



La Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS)



La Direction des Marchés Publics (DMP)



Le SYNAFIG



Le RESAFIG



La MAFIB



ASA-DGBF et AFEMBUD

INTERVIEW

M. YAO Konan Florent,

Chef de la Cellule d'Information des Opérateurs Économiques (CELIOPE) :

« Le bilan est positif à ce jour. Toutes les requêtes formulées ont été traitées en temps réel. »

Après les Directions Centrales, nous entamons la présentation des Services et autres structures clés de la DGBF par la Cellule d'Informations des Opérateurs Économiques (CELIOPE) créée par le décret n° 2014-865 du 23 décembre 2014 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et installée officiellement le 12 mai 2015. Vous en saurez davantage sur cette importante structure en parcourant l'interview que nous a accordée son premier responsable, M. YAO Florent ainsi que les pages consacrées au présent « Dossier ».

DGBF Infos : Pouvez-vous présenter la Cellule d'Information des Opérateurs Économiques (CELIOPE)?

YAO Konan Florent : Je vous remercie de l'opportunité que vous m'offrez de présenter la CELIOPE, cette nouvelle structure rattachée au Directeur Général du Budget et des Finances.

La Cellule d'Information des Opérateurs Économiques a été créée au sein de la DGBF par le décret n°2014-865 du 23 décembre 2014 portant organisation du ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget.

Comme l'a signalé Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget au cours de la cérémonie d'installation officielle, conformément au décret, la CELIOPE a pour missions essentielles d'accueillir et d'informer tout opérateur économique sur les textes, règlements, procédures et opérations relatives au budget de l'Etat.

Elle est chargée également d'assister, de conseiller et d'orienter les opérateurs économiques sur leurs demandes expresses relatives aux opérations budgétaires. En outre, elle



M. YAO Konan Florent, S/D de la CELIOPE

recueille les plaintes éventuelles et les requêtes diverses des opérateurs économiques sur les opérations budgétaires en liaison avec les différentes directions concernées. Enfin, elle produit et communique les statistiques sur les sollicitations enregistrées.

Cette cellule d'information est dirigée par un Chef de Cellule nommé par arrêté du Ministre. Elle comprend deux

(02) services à savoir, le service accueil et le service exploitation.

DI : Quels sont les objectifs de la CELIOPE ?

YKF : Les objectifs de la CELIOPE s'inscrivent dans la vision globale du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget. Il s'agit notamment, - de faire de la cellule, le guichet unique de collecte d'informations diverses pour les opérateurs économiques dans le cadre de la passation et l'exécution de contrats avec l'Etat et ses démembrements ; - de réduire les risques encourus par le secteur privé dans les relations avec l'Etat en matière de passation de la commande publique s'agissant de prévision de ressources suffisantes pour exécuter les contrats ;

- de permettre aux fournisseurs de l'Etat de disposer de l'information vraie, juste en temps réel en vue d'être compétitifs dans le jeu de la concurrence ;

- de réduire les risques liés notamment, au manque de couverture budgétaire pour financer une opération budgétaire ou au non-respect de la procédure de contractualisation ;

- de sensibiliser les différents acteurs sur l'interdiction de constituer les passifs.

DI : Quels sont vos rapports avec les Directions et les services de la DGBF ?

YKF : Nos rapports sont excellents. Nous profitons de votre tribune pour remercier tous ces responsables qui se sont mobilisés pour l'installation officielle de la Cellule. Par ailleurs, la CELIOPE dispose auprès de chaque Direction Centrale, d'un point focal qui est chargé de faciliter le traitement des requêtes en rapport avec la direction concernée.



Le Service Exploitation de la CELIOPE

DI : Quels rapports entretenez-vous avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et les autres faïtières du secteur privé ?

YKF : La CGECI, comme toutes les autres faïtières, est un partenaire incontournable du secteur privé que nous avons d'ailleurs invité lors du lancement des activités de la cellule. Nous comptons sur leur bonne connaissance du secteur, ainsi que celle des autres associations leaders pour entreprendre des sensibilisations qui permettront certainement d'augmenter le taux de fréquentation de la cellule.

DI : Votre action peut-elle contribuer à réduire les passifs enregistrés ?

YKF : La mission de la CELIOPE est de porter l'information d'ordre budgétaire aux opérateurs économiques qui la sollicitent. La commande publique passée par l'Etat au fournisseur doit être couverte budgétairement pour éviter la création de passifs. Nos actions visent à rassurer le fournisseur de l'existence d'une couverture budgétaire avant tout contrat et de la régularité du contrat qui lui ait proposé. Si les acteurs sont sensibilisés et informés, nos conseils devraient permettre un temps soit peu, de réduire les contrats hors procédures ou sans dotations budgétaires.

La politique mise en place pour réduire les passifs enregistrés par l'Etat porte sur la sensibilisation des acteurs directs de la chaîne de la commande publique à savoir les DAF, les administrateurs de crédits et les prestataires de service



Séance de travail de M. Yao Florent et ses collaborateurs

quant au respect scrupuleux des dotations budgétaires (c'est à dire rester dans la limite des dotations prévues) de l'année en cours.

DI : Quel bilan pouvez-vous dresser depuis la mise en place de la cellule, le 12 Mai 2015 ?

YKF : Le bilan est positif à ce jour. Toutes les requêtes formulées ont été traitées en temps réel. Elles concernent les préoccupations liées aux Marchés publics et aux généralités sur les dépenses publiques. Des vérifications sont faites également via la base système intégré de gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP).

DI : Quel est le taux de fréquentation en deux mois d'activité ?

YKF : Après deux (02) mois d'activités, la cellule a reçu nombre d'opérateurs économiques et traité des requêtes de diverses natures.

Relativement au taux de fréquentation de la cellule, souffrez que des voix plus autorisées communiquent là-dessus. Cependant, nous pouvons vous rassurer de la visite régulière d'opérateurs économiques.

DI : Quelles sont les difficultés qui vous sont portées par les opérateurs économiques ?

YKF : Les requêtes sont variées et portent souvent sur les marchés publics et l'exécution budgétaire. Les natures les plus récurrentes sont le contrôle des pièces fiscales ou sociales ou des modifications survenues aux pièces administratives et juridiques. De nombreuses requêtes portent également sur la situation des passifs et arriérés de l'Etat et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.



Photo de famille du personnel de la CELIOPE

DI : Enregistrez-vous des plaintes ? De quelles natures sont-elles ?

YKF : La Cellule n'a pas encore enregistré de plaintes. Il s'agit plutôt des préoccupations des opérateurs économiques qui dénoncent quelques fois les lenteurs dans le paiement de leur prestation.

DI : Avez-vous déjà enregistré des problèmes entre votre structure et les DAF des Ministères ? Si oui comment les régler ?

YKF : Au niveau de la CELIOPE, aucun problème n'a encore été enregistré vis à vis des DAF des Ministères avec lesquels nous échangeons quelques fois sur le niveau d'évolution des mandats des opérateurs économiques dans le système.

DI : Percevez-vous déjà le degré de satisfaction des opérateurs économiques ?

YKF : Il faudrait peut-être relativiser. Nous avons quelques fois des retours d'opérateurs économiques qui expriment leur satisfaction pour la promptitude dans le traitement des préoccupations et l'évolution de leur dossier suivi par la CELIOPE.

Cependant, un mécanisme interne de



suivi-évaluation en réflexion qui permettrait d'avoir une meilleure lisibilité des requêtes traitées et du niveau d'évolution des dossiers serait opportun dans nos activités.

DI : Quel est votre mot de fin ?

YKF : La création de la CELIOPE par les autorités budgétaires est une innovation de taille qui permettra de renforcer et d'intensifier la communication entre l'Etat et le secteur privé. Ce qui contribuera à réduire l'asymétrie d'informations entre ces deux acteurs. Par conséquent, nous invitons tous les opé-

rateurs économiques à s'approprier ce nouvel outil d'information budgétaire créé pour eux.

Ils peuvent également communiquer leurs requêtes via internet, à l'adresse celiope@dgbf.gouv.ci, par appel téléphonique ou se rendre directement à nos services. Ils y trouveront une oreille attentive à leurs préoccupations.

*Interview réalisée par
Serge Kairedine et
Gustave Agbanyan*

PORTRAIT DU CHEF DE LA CELIOPE

Monsieur YAO Konan Florent est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro.

En 2013, il obtient un master en gouvernance et management des marchés publics au Centre International de formation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en Italie en liaison avec Turin School of development et Sciences po de Paris. On note par ailleurs, qu'il a effectué plusieurs stages de formation et de perfectionnement à l'Etranger (Sénégal, Chine, Italie). Ainsi en 1998, il a effectué un stage au Département Environnement du Bureau d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). Le 31 juillet 2006, il entre à la Direction des Marchés Publics en qualité de Chargé d'Etudes. En 2008, il se forme

en micro projets en vue de la création de Petites et Moyennes Entreprises (PME). En 2009, il part à Dakar dans le cadre d'une formation organisée par l'Organisation Internationale du Droit de Développement, (OIDD) organisme, basé à Rome, en Italie avec un financement de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

En 2010, il se forme aux procédures et directives de la Banque Mondiale relativement aux marchés publics puis un renforcement des capacités par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). En 2011, il bénéficie d'une formation du bureau d'études (BETICI), où il obtient un perfectionnement à la maîtrise des logiciels de Génie Civil pour l'assainissement urbain. Il a en outre, conduit le projet de mise en œuvre d'un système de management de la

qualité (SMQ-DMP) devant aboutir à terme, à la certification de la DMP à la démarche qualité. Actuellement, il est en passe de décrocher un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en droit public et économique (DPE) de l'Université des Lagunes (CIDU-UL) avec un Mémoire qui porte sur les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) en Côte d'Ivoire. YAO Konan Florent est Expert formateur en marchés publics (procédures de passation et d'exécution). Depuis le 4 avril 2015, M. YAO Florent est nommé Chef de service de la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) devenant ainsi, le tout premier chef de service avec rang de Sous-directeur de cette structure.

Serge Kairedine

MICRO TROTTOIR SUR LA CELIOPE

Mme BAYORO Laurence, Chargée de Communication de la structure BLESSING GOLD

« Une bouée de sauvetage »



Après l'exécution des marchés publics, l'opérateur économique se retrouve face à des difficultés et très souvent, il n'a pas d'interlocuteur. La création de la CELIOPE permet de venir exposer nos problèmes et à partir des conseils reçus, nous arrivons à réorienter les démarches administratives. Cette structure est une bouée de sauvetage et nous remercions les autorités de l'avoir mise sur pied. J'ai découvert la CELIOPE à partir d'une situation que j'ai vécue dans un Etablissement Public National (EPN). Je voulais féliciter les responsables et les collaborateurs du

Chef de la Cellule pour le bon accueil qui m'a été réservé et la promptitude avec laquelle mon problème a été pris en charge. Les séances de travail que j'ai eues avec le responsable de la cellule et ses collaborateurs m'ont permis de comprendre qu'elle n'a pas encore le pouvoir nécessaire pour aller vers les Ordonnateurs. La CELIOPE ne joue pour l'heure, qu'un rôle de conseil. Je souhaite ardemment que ses attributions soient renforcées pour qu'elle serve de médiateur, entre les opérateurs économiques, et les responsables des structures avec lesquelles nous travaillons.

M. MONTARRY Francis, opérateur économique marocain, Directeur de OCTOPUS

« Un précieux bien pour nous les opérateurs économiques »

Je pense que la création de la CELIOPE est un précieux bien pour les opérateurs économiques que nous sommes. Au Maroc d'où je viens, malheureusement, le nouvel investisseur, ne sait d'entrée, à quelle porte frapper. Votre organisation permet de centraliser toutes les procédures et vous ne pouvez pas imaginer le plaisir que ressent l'opérateur qui vient d'ailleurs. Tout est regroupé et toutes les explications sont là. Pour ma part, elle répond à mes préoccupations. Grâce

à cette structure, il y a une organisation qui nous permet d'aller plus rapidement. J'ai une suggestion à faire à la CELIOPE. Je travaille beaucoup avec les appels d'offres qui malheureusement sont bimensuels. Il faut plus de temps pour planifier afin de mieux répondre aux appels d'offres notamment lorsque vous travaillez avec les fournisseurs étrangers. Je suggère un calendrier annuel d'Appel d'Offres.



Mme IO Guédé, de la Société civile immobilière BMA/ SCI-MAFA

« La cellule nous fait gagner du temps »



Quand on parle de finances publiques, tout de suite on pense à l'opérateur économique. Après l'exécution d'un marché, nous sommes un peu perdus dans la démarche administrative. La CELIOPE arrive et prend le relais pour nous faciliter la tâche. Cette cellule nous fait gagner du temps et cela est très important pour nous. C'est un atout précieux d'avoir la CELIOPE à nos côtés pour l'information d'une

part, l'orientation et le traitement de nos demandes, d'autre part. C'est un soulagement et on espère qu'elle continuera car elle est la bienvenue pour les opérateurs économiques. Ce que je pourrais ajouter concernant la CELIOPE face aux opérateurs économiques, c'est d'être à l'écoute de tous les opérateurs que ce soit les sociétés anonymes ou des PME afin de nous garantir un sentiment de sécurité.

Réalisé par Franceline Famin
Serge Kairedine

MISSIONS SIGFiP EN RÉGION

Les acteurs de la dépense publique de quatre départements formés

La Direction Générale du Budget et des Finances a organisé des missions de formation des acteurs de la dépense publique des départements de Béoumi, Sakassou, Danané et Biankouma du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le thème « L'élaboration du budget de l'Etat et l'exécution de la dépense publique à travers le SIGFiP ».

Placé sous le parrainage du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, les séminaires de formation des acteurs de la dépense publique en région, se sont déroulés à Béoumi - Danané du 29 novembre au 04 décembre 2015 et à Sakassou - Biankouma, du 07 au 11 décembre 2015. Ils s'inscrivent dans le cadre de la déconcentration progressive du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) entamée depuis 2002 par les autorités ivoiriennes, en vue de permettre aux services déconcentrés de l'Etat d'exécuter directement leurs crédits budgétaires à travers l'appliquatif informatique qu'est le SIGFiP.

Les formations se sont déroulées sous forme d'ateliers avec d'une part, les Administrateurs de Crédits Délégués (Préfets, Sous-préfets, Directeurs Départementaux et Chefs de Service) et d'autre part, leurs Collaborateurs. Cinq modules ont été dispensés : « Elaboration du budget de l'Etat », « Nomenclature budgétaire de l'Etat », « Exécution du budget de l'Etat et Régulation budgétaire », « Opérations de fin de gestion » et les « Marchés Publics ».

Les formateurs issus de la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS) et des Directions Régionales du Budget et des Marchés Publics des régions concernées, ont instruit les participants sur le budget de l'Etat

dans presque tous ses aspects. Des cas pratiques ont permis de mettre les apprenants en situation réelle.

Au total, 271 auditeurs ont pris part aux séances de formation sur 391 attendus, soit un taux de participation de 69,3%. Les participants ont exprimé leur satisfaction au terme des travaux. Les missions étaient supervisées sur l'axe Béoumi - Sakassou par M. KOUAKOU Armand, Sous-directeur des Services Déconcentrés à la DAS et à Danané - Biankouma, par M. AKPA Serge, Sous-directeur des Services Centraux. Elles ont été marquées par une cérémonie d'ouverture et de clôture présidée dans chaque localité, par le préfet de département ou son représentant qui, en substance, ont insisté sur la nécessité de cette formation et invité chaque participant à se l'approprier.

Le Directeur Général du Budget et des Finances était représenté à Béoumi - Sakassou par Mme LALLIER Marie Hortense, Directeur de la Formation, de la Documentation et de la Communication, et à Danané - Biankouma par M. YAYA Diomandé, Directeur de l'Administration du SIGFiP.

A la fin de la formation, chaque auditeur a reçu un diplôme de participation. Les travaux ont été également sanctionnés par un rapport final assorti d'importantes recommandations.

Les recommandations :

Au terme de la formation, les séminaristes ont recommandé que :

- des réunions de rentrée budgétaire soient organisées dans les nouvelles localités connectées au réseau SIGFiP ;
- les Directeurs Régionaux du Budget soient leurs interlocuteurs auprès de la Direction Générale du Budget et des Finances, en vue de la prise en compte effective des besoins réels de leurs différents services ;
- les Contrôleurs Financiers soient en contact permanent avec eux en vue de leur faire bénéficier de leurs avis et conseils ; par ailleurs, ils souhaitent l'ouverture d'un bureau de contrôle financier à Danané et Biankouma ;
- des ateliers de renforcement de capacités des différents acteurs de l'exécution du budget, soient organisés au moins une fois par an ;
- les actes de dépenses soient traités dans les meilleurs délais par les Contrôleurs Financiers ;
- les Trésoreries Départementales de Sakassou et de Biankouma soient réhabilitées ;
- le démarrage du SIGFiP soit effectif dans les circonscriptions administratives des localités concernées.

**Gustave Agbanyan
et Moussa Bamba
(envoyés spéciaux)**

LISEZ ET FAITES LIRE



Photo de famille à l'étape de Béoumi



Photo de famille à l'étape de Sakassou



Photo de famille à l'étape de Danané



Photo de famille à l'étape de Blankouman

DBF infos
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES
n° 931

The logo for DDB infos is positioned vertically on the right side of the page. It features the letters 'DDB' in a large, bold, sans-serif font, with 'D' in orange, 'B' in white with an orange outline, and 'B' in green. Below 'DDB' is the word 'infos' in a smaller, lowercase, sans-serif font, with 'i' in white and 'nfo' in orange. The entire logo is set against a background of orange and yellow squares. At the bottom of the logo, there is a small, stylized illustration of a building with a grid-like facade.

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES

NOTRE SITE WEB

www.dgbf.gov.ci

SÉMINAIRES ET ATELIERS**Examen de l'avant projet d'arrêté portant codification de la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat**

L'hôtel Akparo de Dabou a servi de cadre au séminaire organisé les 12, 13 et 14 novembre 2015 par la Direction de la Réforme Budgétaire et de Modernisation de la Gestion Publique. L'objectif était d'examiner l'avant-projet d'arrêté portant codification de la nouvelle nomenclature budgétaire.



Photo de famille des séminaristes

Placé sous la présidence du Directeur Général du Budget et des Finances M. TRAORÉ Seydou, représenté par Monsieur Diaba Roger, DGA, l'atelier a réuni plusieurs experts du Budget, du Trésor Public, des Douanes, des Impôts, des Mines et de l'Energie et des Droits de l'Homme. Dans son adresse, le DGA a remercié le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget, M. Abdourhamane Cissé pour son appui constant au processus de réformes des finances publiques et a exprimé sa gratitude à l'endroit du Ministre de l'Economie et des Finances, Madame KABA Nialé pour la disponibilité dont elle fait montre pour accompagner le processus à travers les services et les partenaires techniques qui accompagnent le vaste chantier des réformes. M. DIABA Roger a indiqué que la nomenclature budgétaire assure une harmonisation de la structuration et de la codification des différents segments en les alignant sur les meilleures pratiques internationales. Elle réalise en plus l'obligation de la mise en cohérence de la classification économique avec le nouveau plan comptable de l'Etat et définit un encadrement institutionnel des politiques pu-

bliques dans le budget de l'Etat". Le Directeur de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique, M. BAH Ezekiel est intervenu sur la structure de la nomenclature en vigueur avant de présenter la Nouvelle Nomenclature Budgétaire (NBE) avec tout ce qu'il y a comme innovations. Les travaux de l'atelier se sont déroulés en trois commissions et en plénière. La première commission s'est penchée sur la classification économique, la seconde a traité de la classification par programme et la troisième s'est chargée de la classification administrative. A l'issue des présentations qui ont été effectuées par les commissions, certaines questions sont revenues de façon récurrentes à savoir, la non conformité de l'article 19 de l'avant-projet d'arrêté portant nomenclature budgétaire de l'Etat avec l'article 8 du décret 2014 - 417 du 9 juillet 2014 relatif au nombre de caractères de la classification par programme. Il s'agit notamment de la cohérence d'ensemble dans l'engagement des articles du chapitre concernant la classification par programme de l'avant-projet d'arrêté, le rattachement institutionnel des comptes du trésor aux ministères et l'organisation

des services et groupe de service en Budget Opérationnel de Programme (BOP) en Unité Opérationnelle (UO). A tout cela, il faudra ajouter l'instabilité éventuelle qui pourrait susciter la codification de la section et l'insuffisance d'informations sur les responsabilités des BOP et des UO au niveau de la classification administrative.

Recommandations du séminaire :

- modifier si possible le décret 2014-417 du 9 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat pour le rendre conforme au projet d'arrêté ;
- regrouper l'ensemble des exemples illustratifs en annexe du présent avant-projet d'arrêté ;
- analyser la cohabitation entre les missions issues des anciens secteurs d'activité et les divisions de CFAP ;
- réaliser un travail de cohérence d'ensemble ;
- mettre en annexe du projet d'arrêté, les schémas et les illustrations ;
- indiquer dans le projet d'arrêté, les annexes concernées ;
- reprendre dans une instruction, les schémas et les illustrations.

Serge Kairedine

SEMINAIRES ET ATELIERS

Transposition de la directive portant comptabilité des matières

Du 04 au 07 novembre 2015, s'est tenu, à Grand-Bassam, un séminaire relatif à la transposition de la directive portant comptabilité des matières. Ce séminaire qui était placé sous la présidence de M. TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances visait à renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des finances publiques en vue de leur permettre de transporter la Directive N°03/2012/CM/UEMOA portant comptabilité des matières.



M. DIABA Roger, DGA du Budget et des Finances a, avant tout propos, remercié les partenaires techniques pour l'intérêt qu'ils ne cessent d'accorder à la comptabilité des matières et exhorté les participants à une implication effective dans les travaux, afin qu'à terme, les acteurs chargés de la comptabilité des matières s'approprient les innovations nécessaires à la transposition de ladite directive. Il a rappelé que six directives du nouveau cadre harmonisé des finances publiques ont été adoptées en 2009 puis transposées dans l'ordonnancement juridique interne en 2014. Dans la même veine, de nouvelles directives ont été adoptées en 2011 et 2012 notamment celles portant comptabilité des établissements publics de l'espace UEMOA. La séquence de présentation de la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE), de la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) et de la Société du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPiE) a permis de faire un

état des lieux du dispositif existant en terme d'organisation du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat de Côte d'Ivoire, du patrimoine du secteur de l'électricité, et de revenir sur les procédures de gestion ainsi que les enjeux et défis des réformes. Dans le cadre du partage d'expérience sur la gestion des matières et du patrimoine au sein d'un établissement public, M. RAMANGALAHY Serge, conseiller technique régional pôle de Dakar, a fait un exposé. Les débats suscités ont fait ressortir des scénarii intéressants. Cependant, en vue de se coller à l'esprit de la directive communautaire et de se rapprocher du dispositif administratif recherché, le séminaire de Bassam propose que la comptabilité des matières relève de l'Ordonnateur et que les deux acteurs majeurs que sont la DPE et la SOGEPiE soient désignés dans une phase expérimentale comme "comptables principaux des matières" au sens de la directive portant comptabilité des

matières. Ces deux entités produiraient leur compte de gestion à la Cour des Comptes et verraient leurs opérations centralisées dans le compte central des matières qui serait élaboré par le ministère en charge des finances.

Rappelons que ce séminaire a regroupé les ministères chargés du Budget, de l'Economie et des Finances, de la Construction du Logement de l'Assainissement et de l'Urbanisme ainsi que la Cour des Comptes, la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES) et la Société du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPiE).

Y ont également pris part, des experts d'AFRITAC de l'Ouest, du FMI, du pôle « Stratégies de Développement et finances publiques du Sénégal (PNUD-France), du projet d'appui sur la Gestion Axées sur les Résultats (GAR)-Union Européenne ».

Serge Kairedine

• ENTRETIEN

M. Alain TOUBIA, SG du Syndicat National des Agents des Finances Générales (SYNAFIG) «Ce qui importe, c'est la cohésion au sein du syndicat.»

Le SYNAFIG réalise depuis quelques années, des logements pour ses syndiqués. Le dernier en date est Concorde II au PK 18 dans la commune d'Abobo. Entre temps, une autre convention vient d'être signée avec « Les Lauriers » pour la construction de 500 logements. Dans cette interview, Alain TOUBIA fait le point des projets immobiliers et revient sur le prochain congrès du SYNAFIG.

DGBF Infos : Le projet Concorde II n'est pas encore complètement achevé qu'un autre voit le jour, qu'est-ce qui vous motive ? Quel est l'état d'avancement de vos projets immobiliers ?

Alain TOUBIA : Le premier projet qui a été lancé et qui a été le plus ardu à cause de la crise post-électorale a été le projet avec la SICOGL. Ce sont 250 logements qui ont été construits et qui ont été offerts à nos camarades à Anyama au PK 18. Pour ce qui est de l'opération Concorde II, elle est achevée et nous nous préparons pour la remise officielle des clés. Nous sommes fiers de cette opération qui voit finalement le jour. Il y a aussi l'opération de la Riviera 3 baptisé « Giesibati-Synafig » qui concerne 85 logements de standings et duplex et qui sont déjà habités par les camarades ayant souscrit. Il y a aussi la Cité Bel-air avec la société Gandour-Construction à Yopougon avec une trentaine de logements. Et pour l'avenir, nous sommes en train de préparer une signature de convention avec les Lauriers pour l'acquisition d'environ 500 logements qui vont du logement économique au social en passant par les logements de hauts standings. Voilà, de façon résumée, le point de nos projets immobiliers.



M. Alain Toubia, SG du SYNAFIG

D.I : Dans six mois, ce sera l'assemblée générale du SYNAFIG, Comptez-vous briguer un autre mandat ?

A.T : Nous arrivons effectivement au terme de notre mandat. Il y a donc une assemblée générale qui pointe à l'horizon. Ce sera le 6^{ème} congrès électif du SYNAFIG. Ce sera aussi l'occasion de faire le bilan de notre gestion et de procéder au renouvellement des instances qui sont le secrétariat général, la commission de contrôle, le commissariat aux comptes, les secrétaires de section. Selon les textes, nous avons le droit d'être encore candidat pour un nouveau mandat.

Mais au niveau du SYNAFIG, nous n'en faisons pas une fixation. Ce qui importe, c'est la cohésion au sein du syndicat. Nous avons pour cela, des débats au sein de notre structure pour voir dans quelle mesure nous pourrions aller à ce congrès unis en parlant d'une même voix. Si les syndiqués estiment que je peux continuer, moi, je suis prêt à me sacrifier pour poursuivre. Cependant, nous restons ouverts au dialogue. Nous encourageons la jeunesse à venir nous rejoindre parce que nous sommes d'avis qu'il faut impulser du sang neuf dans nos rangs. Pour le moment, les discussions sont lancées et nous avons six mois pour l'organisation du congrès. Si je peux servir, je serai toujours prêt à servir à quelque niveau que ce soit en tant que secrétaire général, conseiller ou président d'honneur.

D.I : Quels conseils donnerez-vous à la jeune génération qui frappe à la porte des finances générales ?

A.T : Je voudrais encourager les jeunes qui entrent dans notre administration à rejoindre la lutte syndicale qui n'est ni la violence verbale ni la violence physique mais plutôt la discussion, les échanges d'idées. Nous avons pour maxime, « celui qui ne lutte pas a déjà tout perdu ». Par contre, celui qui mène le combat c'est à dire celui qui lutte, peut perdre mais il aura essayé. Cela veut dire qu'il faut toujours lutter dans un cadre légal, légitime en laissant toujours la porte ouverte pour que les autorités qui sont aussi membres de notre syndicat et qui ont aussi des challenges que nous ne percevons pas, puissent nous rejoindre. C'est le regard que je porte sur la lutte syndicale. Je voudrais recommander à cette jeunesse de travailler dans ce sens sans oublier de faire le travail pour lequel elle a été embauchée et permettre aux autorités de se pencher sur les revendications.



Réalisé par Serge Kairedine
et Moussa Bamba

MARIAGE

Souleymane et Djenabou scellent leur bonheur

M. TRAORE Souleymane, Agent Spécialisé des Travaux Publics et Mlle Diallo Djenabou, ne sont désormais qu'une seule chair. Le mariage civil s'est déroulé le jeudi 20 août 2015, à la mairie d'Adjamé suivi d'un cocktail au domicile de la mère du marié à Williamsville. La rédaction du DGBF Infos souhaite ses vives félicitations aux nouveaux mariés.



Jean-Louis et Marie Christelle convolent en justes noces

Monsieur DANHO Jean-Louis, Ingénieur informaticien à la Direction de l'Administration du SIGFIP (DAS) et Mlle AKRE Marie Christelle, Assistante sociale, se sont unis dans les liens sacrés du mariage, le samedi 14 novembre 2015 à 9h00 à la mairie du Plateau suivie de la bénédiction nuptiale à l'EMU Bethesda de Niangon. Un cocktail a été servi à la fin de la cérémonie. Dieu bénisse le couple DANHO. Félicitations !!!



NAISSANCES



SIDIBE Aqil Khaleb Guy-Serge, né le 24 décembre 2015 à la clinique La Providence à Cocody ; fils de Mlle ESSOMA Franceline, Chargée de Communication à la Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication et de M. SIDIBE Stéphane, Comptable.

• **KARAMOKO Adama**, né le 27 novembre 2014 à l'hôpital de Konofla, fils de M. KARAMOKO Mamadou, Agent Spécialisé des Travaux Publics à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et de FOFANA Matina.



• **DANHO Jean-Christ Steven**, né le 24 juin 2015 à la clinique Ste RITA de Cascia de Yopougon, fils de DANHO Jean-Louis, Ingénieur Informaticien à la Direction de l'Administration du SIGFIP (DAS) et de Mlle AKRE Marie-Christelle, Assistante Sociale.

• **Bébé TIMITE Madjika Sara Latifa**, née le 05 mai 2015 à la clinique Béthel de yopougon toit rouge, fille de Mme TIMITE née Soumahoro Madongnin, Secrétaire à la Direction du Budget de l'Etat et de M. TIMITE Ibrahima.



NECROLOGIE

Mme KOUADIO Akissi Cathérine, mère de M. YAO Georges, Assistant Social à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (Services Social); décès survenu le mercredi 25 novembre 2015 à Dadoassué dans la commune de Koun-Fao. L'inhumation a eu lieu le samedi 12 décembre 2015 au cimetière de Dadoassué.

Mme DIRABOU née Allogba Yoko Jeannette, mère de Mme KOUASSI née Dirabou Louise Armelle, Contrôleur Budgétaire au CHU de Cocody; décès survenu le mercredi 11 novembre 2015. L'inhumation a eu lieu le vendredi 11 décembre 2015 au cimetière de d'Anono.



DGBF

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

NOTRE SITE WEB

www.dgbf.gouv.ci